SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE CGT, CFDT, CGT-FO, SUD, CFTC

Pas de parachute doré pour les catégories B et C de l'Insee

Depuis 2007, l'Insee est engagé dans un processus d'harmonisation indemnitaire des agents de catégorie A vers ceux des agents de la Direction des Personnels et de l'Adaptation de l'Environnement Professionnel (DPAEP). Ce processus s'est concrètement traduit par des augmentations non négligeables, étalées sur 3 ans, des primes de rendement, puis de l'Allocation Complémentaire de Fonctions (ACF mensualisée) des agents de catégorie A. Pour les agents de catégorie B et C, l'harmonisation s'est soldée par une augmentation de 24 € mensuels, montant estimé « à la louche », sans qu'une étude d'harmonisation soit menée par la direction.

En 2009, à l'issue du « rattrapage » le gain par rapport à 2006 est :

- pour les administrateurs au minimum 900 €mensuels ;
- pour les attachés, 400 €mensuels (en moyenne);
- pour les catégories B et C seulement 24 euros.

Montant des primes annuelles 2008 B et C:

Contrôleur principal 4ème échelon :

Insee: 7020€ Centrale: 11751€

Soit une différence de 4731 €

Contrôleur1^{ère} classe 5^{ème} échelon:

Insee : 6390€ Centrale: 10329€

Soit une différence de 3939€

Contrôleur 2ème classe 5ème échelon:

Insee: 5938€

Centrale: 7138€

Soit une différence de 1200 €

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

5^{èmé} échelon :

- Insee : 5029 € Centrale: 5999 €

Soit une différence de 970 €

Pourtant, vous pouvez constater ci-dessus qu'une différence de prime existe réellement pour les B et C entre « la Centrale » et l'Insee. La direction a conscience de cette différence puisque l'harmonisation des primes est préconisée dans le volet indemnitaire du rapport Cotis /Duport.

Toutefois cette harmonisation légitime n'a rien à voir avec le projet de délocalisation. Nous exigeons donc, dès cette année, des primes identiques entre les agents de la DPAEP et les agents de l'Insee.

Paris le 12 mai 2009